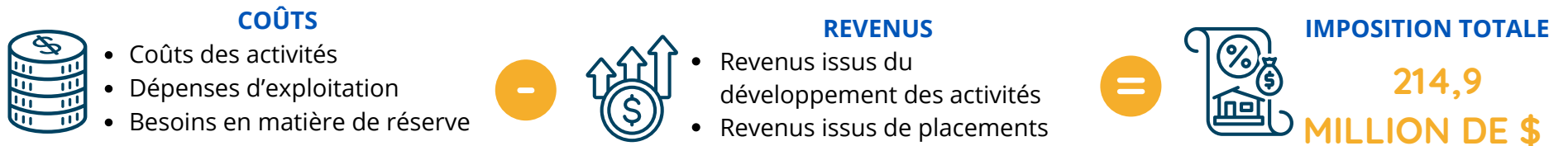


COMMENT LA SEFM A CALCULÉ L'IMPOSITION MUNICIPALE POUR 2023

1. Nous avons déterminé le paiement requis pour les services :



2. La loi sur la SEFM exige que l'imposition pour chaque municipalité soit déterminée en utilisant la moyenne combinée de deux facteurs :



EXEMPLES

VALEUR TOTALE

DE PROPRIÉTÉS TOTAL

MUNICIPALITÉ 1 GRANDE

$$\left(\frac{120 \text{ milliards de \$}}{3,09 \text{ mille milliards de \$}} \right)$$



$$\left(\frac{200\,000}{5,55 \text{ million}} \right)$$



2



3,74 % de l'imposition totale correspond à 8 037 260 \$

MUNICIPALITÉ 2 MOYENNE

$$\left(\frac{21 \text{ milliards de \$}}{3,09 \text{ mille milliards de \$}} \right)$$



$$\left(\frac{75\,000}{5,55 \text{ million}} \right)$$



2



1,02 % de l'imposition totale correspond à 2 191 980 \$

MUNICIPALITÉ 3 PETITE

$$\left(\frac{1,3 \text{ milliards de \$}}{3,09 \text{ mille milliards de \$}} \right)$$



$$\left(\frac{5\,000}{5,55 \text{ million}} \right)$$



2



0,07 % de l'imposition totale correspond à 150 430 \$

PROVINCE DE L'ONTARIO

3,09 mille milliards de \$

5,55 million

QUESTIONS? [CONTACTEZ VOTRE ÉQUIPE LOCALE DES RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES INTERVENANTS.](#)



SOCIÉTÉ
D'ÉVALUATION
FONCIÈRE DES
MUNICIPALITÉS